

**FINANTIS EXPERTS**

58, bis rue de la Chaussée d'Antin

75009 Paris

Tél. : 01.53.20.44.80

Fax : 01.53.20.44.85

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR  
LE DIABETE**

**(A.R.D.)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LE  
DIABETE (A.R.D.)  
Association Loi 1901  
19, Boulevard Malesherbes – 75008 Paris

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LE DIABETE**  
**(A.R.D.)**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour la Recherche sur le Diabète, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Faits marquants de l'exercice ».

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

***Observations***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels intitulée « Règles et méthode comptables » relative au changement de méthode comptable par l'application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 pour les comptes afférents aux exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur les perspectives.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes sociaux figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 12 juin 2023

**FINANTIS EXPERTS**

*Commissaire aux Comptes*



*Représentée par Renaud SEBBAH  
Associé*

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes sociaux comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes sociaux ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes sociaux au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes sociaux et évalue si les comptes sociaux reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 348	4 230	1 118	1 118	
Concessions, brevets, droits similaires					1 118
Autres immobilisations					
immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 385	3 385	0		
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	119		119	119	
Autres					
Autres immobilisations financières					119
<b>Total I</b>	<b>8 852</b>	<b>7 615</b>	<b>1 237</b>	<b>1 237</b>	<b>1 237</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					12 000
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations	21 013		21 013	14 855	
Autres	13 050		13 050	570 778	573 633
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	620 626		620 626	580 444	580 444
Charges constatées d'avance	1 918		1 918	1 943	1 943
<b>Total II</b>	<b>656 607</b>		<b>656 607</b>	<b>1 168 020</b>	<b>1 168 020</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion Actif (V)			0	48 428	48 428
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>665 459</b>	<b>7 615</b>	<b>657 844</b>	<b>1 217 685</b>	<b>1 217 685</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds associatifs (partie 1/2)			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves			156 709
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	156 709	156 709	
Report à nouveau	287 323	381 655	381 655
Excédent ou déficit de l'exercice	-96 858	-94 332	-94 332
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>347 174</b>	<b>444 032</b>	<b>444 032</b>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires - (Commodat)			
<b>Total I</b>	<b>347 174</b>	<b>444 032</b>	<b>444 032</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
<b>Total II</b>			
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques et charges			48 428
Provisions pour risques		48 428	
Provisions pour charges			
<b>Total III</b>	<b>0</b>	<b>48 428</b>	<b>48 428</b>
<b>Fonds déléés</b>			
- sur subventions de fonctionnement			
- sur autres ressources			
<b>Total III bis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	301 269	318 528	318 528
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	9 400	5 988	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		400 709	
Autres			406 697
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>Total IV</b>	<b>310 669</b>	<b>725 225</b>	<b>725 225</b>
Ecart de conversion Passif (V)			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>657 843</b>	<b>1 217 685</b>	<b>1 217 685</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service			
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Subventions			
Produits liés à des financements réglementaires			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats	287 615	325 269	
Legs, donations et assurances-vie	35 459		
Contributions financières	-895	-1 213	
Autres produits			324 056
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
Cotisations			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs et donations			
Contributions financières reçues			
Versement des fondateurs			
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat			
Autres produits			
<b>Total I</b>	<b>322 179</b>	<b>324 056</b>	<b>324 056</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	160 706	235 357	
Aides financières	150 000	100 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	280	294	294
Salaires et traitements	45 850	38 384	38 384
Charges sociales	16 366	13 170	13 170
Autres charges de personnel			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	0	312	312
Autres achats non stockés			395
Services extérieurs			2 251
Autres services extérieurs			232 711
Autres charges			100 000
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
Aides financières			
Autres charges	428	12	12
<b>Total II</b>	<b>373 630</b>	<b>387 529</b>	<b>387 529</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>-51 451</b>	<b>-63 473</b>	<b>-63 473</b>



## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	48 428	17 569	17 569
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total III</b>	<b>48 428</b>	<b>17 569</b>	<b>17 569</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	48 428	48 428
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change	93 834		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total IV</b>	<b>93 834</b>	<b>48 428</b>	<b>48 428</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-45 406</b>	<b>-30 859</b>	<b>-30 859</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-96 857</b>	<b>-94 332</b>	<b>-94 332</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
<b>Total V</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>			
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>370 607</b>	<b>341 625</b>	<b>341 625</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>467 464</b>	<b>435 957</b>	<b>435 957</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-96 857</b>	<b>-94 332</b>	<b>-94 332</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>TOTAL</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			

## ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 657 844 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte -96 857 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

### Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 qui réforme le règlement CRC 99-01, et du règlement CRC 2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

Néanmoins, ce règlement implique une nouvelle méthode et présentation comptable, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2022 et donc sans impact sur les comptes de l'exercice antérieur. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

D'une manière générale, c'est le principe des créances et des dettes (et non des recettes/dépenses) qui a été retenu pour l'établissement des comptes.

Les chèques reçus et encaissés en 2022, en réponse à des mailings de l'année 2022, et pour lesquels des reçus fiscaux ont été établis sur l'année 2022, sont inclus dans les recettes encaissées en 2022. Leur montant figure en produits à recevoir.

### Faits marquants de l'exercice

Un compte séquestre fait ressortir un solde de 551 K€ au 31 décembre 2021. Ce compte a été débloqué en date du 04 avril 2022 à la suite de la décision de restitution du parquet.

Le 30 mai 2022, la Caisse des Règlements Pécuniaires a restitué par virement la somme bloquée.

## NOTE SUR LES ETATS FINANCIERS

### Immobilisations & amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue comme indiquée ci-dessous :

- Site internet : Linéaire - 2 ans
- Matériel informatique : Linéaire - 3 ans

### Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Fond associatifs

La rubrique « fonds associatifs » correspond au cumul des résultats comptables constatés depuis l'origine de l'association et acquis définitivement à celle-ci.

### Comptes en devises

Les comptes de dettes comprennent des montants en devises (dollars). Chaque mouvement en dollars est converti en euros au cours de la dernière transaction du mois.

Le solde des comptes en devises correspond à la contrevaletur en euros des montants en devises valorisés au cours du 31 décembre 2022

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes de change latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risque.

### Provision pour risques et charges

Les risques identifiés à la clôture de l'exercice, avec une probabilité d'occurrence et pour un montant significatif, donnent lieu à provision.

### Crédit Bail

Néant.

### Indemnités de fin de carrière

L'indemnité de fin de carrière, calculée selon une méthode actuarielle, en fonction des données connues à ce jour, charges sociales incluses, pour l'ensemble du personnel est estimée à 0 euros.

L'hypothèse retenue est le départ volontaire des salariés à la date où ils peuvent bénéficier de leur retraite à taux plein.

**Rémunération des dirigeants**

Les membres du Conseil d'Administration ne reçoivent aucune rémunération et ne bénéficient d'aucun avantage particulier au titre de leur fonction.

Les statuts ne prévoient pas d'attribution d'actif, à quelque moment que ce soit, aux membres du Conseil d'Administration.

**Effectif moyen**

	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel mis à disposition de l'entreprise</b>
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**Assistance de l'association DRWF**

ARD a remboursé en date du 02 août 2022 la totalité de sa dette envers DRWF à la suite de la levée du blocage judiciaire. DRWF (Diabetes Research and Wellness Fondation) est une association située aux Etats-Unis, poursuivant les mêmes buts que ARD.

**Engagements financiers**

Aucune caution, Hypothèque ou garantie n'a été ni donnée ni reçue par l'association qui poursuivrait ses effets à la fin de l'exercice.

## Notes sur les comptes Emploi Ressources

### **Origine des ressources**

Les ressources de l'association proviennent des dons obtenus à l'occasion de sollicitations des donateurs.

### **Emploi des fonds**

Les fonds collectés sont notamment utilisés pour la réalisation des missions suivantes :

- Financement de la recherche scientifique et médicale (ressources affectées aux programmes).
- Information et sensibilisation du public.

Les dépenses liées à l'information et à la sensibilisation du public correspondent à un pourcentage du total des coûts de production et d'envoi des mailings (création, papier, impression, premiums, transport et affranchissement). La procédure utilisée pour le calcul de ce pourcentage est décrite au paragraphe 3 de cette section.

- Des charges de personnel, loyers, communication ...

Au 31 décembre 2022, le traitement permet d'obtenir les résultats suivants :

- Coût total des dépenses liées aux mailings (y compris traitement des réponses).	109.629 €
- Coût identifié comme se rapportant à l'information et la sensibilisation du public : rubrique « Information du public ».	98.666 €
- Coût identifié comme se rapportant à l'obtention de dons rubrique « Frais de recherche de fonds », y compris le traitement des réponses.	10.963 €
- Le compte Emploi Ressources présente un montant de ressources affectées à l'information du public de :	98.666 €
- Dépenses de mailing affectées à l'information du public (voir ci-dessus)	98.666 €

### **Procédure de répartition des coûts des activités à objectifs multiples**

Cette section explique la procédure utilisée afin de répartir les coûts par objectif de l'activité d'envoi de courriers dont les objectifs sont multiples.

ARD procède à l'envoi de courriers afin de sensibiliser le public à la maladie du diabète, à ses risques et ses symptômes, afin d'apporter de l'information et des encouragements aux personnes atteintes de cette maladie (coûts liés aux programmes sociaux de l'ARD) et afin d'appeler à la générosité du public (coûts liés à la collecte de fonds).

Etant donné que les courriers sont conçus pour répondre à des objectifs distincts, les coûts associés sont répartis en fonction de leur objectif : programmes sociaux, collecte de fonds ou élément neutre.

Chaque pièce du courrier est examinée séparément afin de déterminer les parts qui correspondent à chacun des objectifs : « mission sociale », « collecte de fonds » ou « neutre ».

### **Objectif « mission sociale »**

Tout élément d'information sur le diabète, ses risques, ses symptômes, ses complications ; tout élément encourageant les bonnes habitudes de vie ; l'actualité sur la recherche ou tout autre élément d'information permettant d'accroître ses connaissances sur le diabète.

**Objectif « collecte de fonds »**

Tout élément spécifique faisant appel à la générosité du public que ce soit sous la forme de dons, dons réguliers, ou autre forme.

**Objectif « neutre »**

Les enveloppes porteuses sont des éléments neutres car le courrier ne peut être envoyé sans enveloppe. Cependant, si au dos de l'enveloppe se trouvent des éléments d'information, les coûts de l'enveloppe seront partagés en 50% pour la mission sociale et 50% neutre.

Tout élément qui ne peut être mis dans les catégories « mission sociale », « collecte de fonds » ou un mélange des deux, est placé en catégorie « neutre ».

La mention concernant les données personnelles est requise par la loi et doit être incluse dans chaque courrier. Les coûts associés à cette mention sont placés en catégorie neutre.

**Objets en prime**

Certains courriers contiennent un objet en prime, illustrant le plus souvent le message d'information choisi pour un courrier donné. Par conséquent, le plus souvent, les coûts associés aux objets en prime sont placés dans la catégorie « programmes sociaux ».

Parfois, l'objet en prime sera considéré comme un élément neutre. Ce sera le cas si cet objet est ce qui détermine principalement la personne destinataire à ouvrir le courrier.

**Méthode de répartition des coûts**

A défaut de règles comptables standards couvrant ce sujet, la méthode utilisée pour calculer la répartition des coûts est réalisée en suivant des principes comptables internationalement reconnus établis aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En particulier, le document Statement Of Position 98-2 (SOP 98-2) publié en 1998 par l'organisation nationale professionnelle pour tous les experts-comptables américains (AICPA) décrit la méthode utilisée sous le nom de physical units method (méthode des unités physiques).

Dans cette méthode, l'un ou l'autre des éléments suivants peuvent être utilisés pour calculer la répartition des coûts :

- Le nombre de lignes ou de paragraphes appartenant à chaque catégorie.
- Le pourcentage d'espace occupé par chaque catégorie.
- Les couleurs, polices de caractères, taille du texte utilisées pour susciter une réponse du destinataire.

Chaque pièce du courrier est analysée en fonction de ces éléments et les résultats en pourcentage sont enregistrés dans un tableur. Par ailleurs, le coût total associé à chaque pièce est également enregistré. Les coûts correspondants à chacun des objectifs (programmes sociaux et collecte de fonds) sont calculés proportionnellement. Une formule permet de répartir proportionnellement les coûts des éléments neutres entre les catégories « programmes sociaux » et « collecte de fonds ».

**Etat des immobilisations**

En €	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	à la fin de l'exercice
<b>Immobilisation incorporelles</b>				
Fonds commercial				
Concess. Dts similaire	1 118			1 118
Autres Immos incorporelles	4 230			4 230
<b>Total I</b>	<b>5 348</b>	-	-	<b>5 348</b>
<b>Immobilisation corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau	3 385			3 385
Autres immobilisations corporelles				
<b>Total II</b>	<b>3 385</b>	-	-	<b>3 385</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Dépôt de garantie	119			119
<b>Total III</b>	<b>119</b>	-	-	<b>119</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 852</b>	-	-	<b>8 852</b>

## Etat des amortissements

En €	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations corporelles	4 230			4 230
<b>Total I</b>	<b>4 230</b>	-	-	<b>4 230</b>
<b>Immobilisation corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau	3 385			3 385
Autres immobilisations corporelles				
<b>Total II</b>	<b>3 385</b>	-	-	<b>3 385</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 615</b>	-	-	<b>7 615</b>



**Etat des échéances des créances et des dettes**

ETAT DES CREANCES (en €)	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	119		119
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances			
Avances & acomptes versés sur commandes	12 000	12 000	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	1 918	1 918	
<b>TOTAL</b>	<b>14 037</b>	<b>13 918</b>	<b>119</b>

Montant des prêts accordés dans l'exercice	
Remboursements des prêts dans l'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES (en €)	Montant brut	A un an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	301 269	301 269		
Personnel et comptes rattachés	3 558	3 558		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 837	4 837		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 005	1 005		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>310 669</b>	<b>310 669</b>		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	

**Produits et avoirs à recevoir**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
<b>CREANCES</b>		
Autres créances	22 063	573 633
<b>TOTAL</b>	<b>22 063</b>	<b>573 633</b>

**Charges à payer et avoirs à établir**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 591	250 065
Dettes fiscales et sociales	5 029	3 507
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>269 620</b>	<b>253 572</b>

Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
--------------------------------------	--

Ressources collectées sur N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
---	--

--	--	--

Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		364 461
--	--	---------

	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	248 666	248 666
1.1 Réalisées en France	248 666	248 666
- Actions réalisées directement		
Financement Recherche	150 000	150 000
	-	-
	-	-
- Information et sensibilisation du public	98 666	98 666
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	10 963	10 963
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	10 963	10 963
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	207 836	207 836

	Ressources collectées sur N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>	322 149	322 149
1.1 Dons et legs collectés		322 149
- Dons manuels non affectés		73 483
- Dons manuels affectés		248 666
- Legs et libéralités non affectés		
- Legs et libéralités affectés		
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	30	

<b>I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat</b>	467 465	
---	---------	--

<b>I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat</b>	322 179	
---	---------	--

<b>II - Dotations aux provisions</b>	-	
--------------------------------------	---	--

<b>II - Reprises des provisions</b>	48 428	
-------------------------------------	--------	--

<b>III - Engagements à réaliser sur ressources affectées</b>	-	
--	---	--

<b>III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs</b>		
---	--	--

<b>IV - Excédent des ressources de l'exercice</b>	96 858	
---	--------	--

<b>V - Insuffisance des ressources de l'exercice</b>		
--	--	--

<b>TOTAL GENERAL</b>	370 607	
----------------------	---------	--

<b>TOTAL GENERAL</b>	370 607	
----------------------	---------	--

<b>V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes financées par les ressources collectées auprès du public</b>		
--	--	--

--	--	--

<b>VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		
--	--	--

--	--	--

<b>VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		467 465
--	--	---------

<b>VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		467 465
---	--	---------

--	--	--

Soldo des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		219 146
---	--	---------

**Evaluation des contributions volontaires en nature**

Missions sociales		
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
<b>Total</b>		

Bénévolat		
Prestations		
Dons en nature		
<b>Total</b>		

*En €*

<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2022</b>
Fonds associatifs				
Autres reserves	156 709			156 709
Report à nouveau	381 655		94 332	287 323
Résultat 2021	- 94 332	94 332		-
Résultat 2022			96 858	- 96 858
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>444 032</b>	<b>94 332</b>	<b>191 190</b>	<b>347 174</b>
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Dotations</b>	<b>Fonds utilisés</b>	<b>31/12/2022</b>
Sur dons manuels à affecter	-		-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>